

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----

EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

**Séance du 22 juin 2016**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par M. BERTHIER).

Membre excusé (1) : Mme MIELLE.

Date de convocation : 15 juin 2016

**Délibération n° : 37-2016**

**Objet : Centre d'Accueil de jour des Marronniers**

**Tarifification des repas pour les stagiaires et les services civiques**

Dans un souci d'ouverture, le Centre d'accueil de jour des Marronniers accueille de plus en plus de jeunes durant leurs études dans le cadre d'un stage ou lors d'un service civique. Ces personnes ont accès au restaurant du personnel, situé au 1 rue sainte Anne à Dijon, pendant la durée de leur contrat.

Le Centre des Marronniers dispose d'une salle de restauration pour les personnes accueillies à la journée. Le personnel des Marronniers y déjeune et participe au service en veillant à la bonne prise des repas par les usagers.

Il est proposé que les personnes accueillies dans le cadre de stages ou de services civiques puissent également, s'ils le souhaitent, prendre un repas au sein de la structure des Marronniers compte tenu de l'éloignement géographique du site et d'un temps de pause méridienne court. Le prix du repas pour les stagiaires ou services civiques travaillant au centre serait équivalent à celui payé par un actif au restaurant du personnel municipal pour déjeuner sur la base du petit plateau.

Cette participation financière permettrait de proposer à ces jeunes un repas sur site sur la base d'un prix indexé sur celui du restaurant du personnel (4,36 € TTC en mai 2016), à compter du 01/07/2016. La revalorisation pratiquée par les marronniers pour le prix de ce repas suivra celle appliquée par le restaurant du personnel.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- autorisent les stagiaires ou services civiques à déjeuner au Centre des Marronniers selon la tarification ci-dessus énoncée ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tous documents relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.


Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
Finances : 1  
DRPA : 1  
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

05 JUL. 2016



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général,

  
Fabrice CHATEL

**PUBLIÉ LE 23 JUIN 2016**